



Fonds pour la forêt
Sous l'égide de la Fondation de France

FONDS POUR LA FORÊT

Avril 2004

FONDS POUR LA FORET
Sous l'égide de la fondation de France
2 avenue de Saint-Mandé – 75 570 Paris cedex 12
Tél : 01 40 19 79 36 – Fax : 01 40 19 78 03 – e-mail : fondspourlaforêt@onf.fr

MODALITES D'INTERVENTION

1- Pourquoi réactiver le FONDS POUR LA FORÊT ?

La reconstitution de la forêt méditerranéenne

Chacun de nous a été touché par les incendies de l'été 2003. Des millions d'arbres calcinés, un environnement et un paysage transformés, des hommes meurtris. C'est tout un patrimoine sensible, un cadre familial, chargé de souvenirs et d'émotions, qui est cruellement endommagé. La reconstruction de ce bien commun est une priorité.

Un fonds pour la forêt

Pour recueillir des dons et leur donner un maximum d'efficacité et de sécurité, le « **Fonds pour la forêt** », créé après les tempêtes de 1999 sous l'égide de la **Fondation de France**, est réactivé.

Cette fois-ci, il aidera à la reconstitution du patrimoine boisé du sud-est de la France, par régénération naturelle ou par plantation d'arbres.

Il soutiendra également les projets touchant aux autres fonctions de la forêt :

- l'environnement
- l'accueil du public
- le développement local : emploi pour les jeunes ...

Un cadre d'action offrant des garanties

Le **Fonds pour la forêt** offre aux donateurs un cadre sérieux et pérenne, avec toutes les garanties d'efficacité et de probité quant à l'utilisation des fonds collectés.

- Ils rassemble les principaux acteurs de la forêt française : la Fédération nationale des communes forestières, la Fédération nationale des syndicats de propriétaires forestiers sylviculteurs, la Caisse des Dépôts et Consignations et l'Office National des Forêts.
- Il finance des projets concrets
- Il s'appuie sur les compétences de spécialistes de la forêt

2 – Champ d'intervention du FONDS POUR LA FORÊT

Les dons seront affectés en priorité aux forêts détruites par les incendies, ainsi qu'aux territoires limitrophes de ces massifs forestiers.

Les actions éligibles au soutien du Fonds sont :

Pour le patrimoine boisé et les paysages forestiers

- Travaux de reconstitution écologique,
- Création de nouveaux boisements.

Pour l'environnement

Des opérations en faveur de la biodiversité et de la gestion durable des milieux naturels forestiers, telles que :

- Protection et gestion « d'habitats » naturels forestiers sensibles, protection de la faune et de la flore,
- Participation aux programmes de prévention des risques : érosion, éboulements...
- Réhabilitation du patrimoine naturel arboré, préservation d'arbres remarquables.

Pour l'accueil du public

- Des équipements et aménagements pour la découverte de la forêt,
- Des outils de communication pour informer et sensibiliser le grand public aux enjeux de la forêt,
- Des actions pédagogiques à destination des scolaires.

Pour le développement local, en associant forêts et territoires

- Des actions portant sur des bois à vocation spécifique (chêne-liège par exemple),
- Des actions en faveur de la valorisation du bois (bois-énergie notamment),
- Des actions de soutien à l'emploi.

3 – Projets et bénéficiaires

PROJETS

Le Fonds pour la Forêt a pour vocation d'aider des projets innovants et exemplaires, répondant aux exigences de la gestion durable.

Le Fonds apporte son aide à :

- Des projets de terrain,
- Des études, des recherches,
- Des opérations de sensibilisation (campagne d'information, manifestation, édition...)

Le Fonds intervient :

- En soutenant des actions existantes,
- En organisant des appels à projet,
- En nouant des partenariats avec des organismes extérieurs (médias...)

BENEFICIAIRES

Les porteurs de projets éligibles aux subventions du Fonds pour la Forêt sont :

- Les propriétaires forestiers publics et privés
- Les gestionnaires de forêt
- Les organismes agissant dans le domaine de la forêt et de la filière bois
- Les associations
- Les collectivités (communes, groupement de communes, pays...) pour des projets associant forêts et territoires proches.

ZONE D'INTERVENTION

Le fonds intervient en France métropolitaine en faveur des zones suivantes :

- Forêts communales
- Forêts domaniales
- Forêts privées
- Boisements à créer sur des zones désaffectées
- Territoires limitrophes aux massifs forestiers

4 – Sélection des projets

Les projets font l'objet d'une sélection rigoureuse et d'une évaluation.

UN COMITE EXECUTIF

Les projets sont sélectionnés par le comité exécutif, instance décisionnelle du fonds, composé de :

- 4 représentants des membres fondateurs (FNCOFOR, ONF, FNSPFS, CDC)
- un représentant de la fondation de France

UN COMITE TECHNIQUE

L'expertise préalable des projets, soumis à la décision du comité exécutif, est effectuée par un comité technique consultatif.

Ce comité technique consultatif regroupe des experts proposés par les membres fondateurs. Il peut aussi s'appuyer sur des avis et des compétences extérieures en fonction des sujets traités.

5 – Comment soutenir le Fonds pour la Forêt ?

Vous êtes un particulier

Vous pouvez adresser directement vos dons au Fonds pour la Forêt (voir adresse plus bas).
(Les particuliers peuvent déduire 60% de leur don dans la limite de 20% de leur revenu imposable - reçu fiscal adressé par la Fondation de France)

Vous êtes une entreprise

Vous souhaitez monter une opération ? Vous pouvez adresser vos propositions et/ou vos dons au Fonds pour la Forêt (voir adresse plus bas).
(Les dons sont déductibles à concurrence de 5 pour mille du CA HT – reçu fiscal adressé par la Fondation de France)

Dépôt des dossiers de projets et recueil des dons :
Fonds pour la Forêt - 2 avenue de Saint-Mandé - 75 570 Paris cedex 12- Tél 01 40 19 79
36
Mail : fondspourlaforet@onf.fr

LES MEMBRES FONDATEURS



LA FEDERATION NATIONALE DES COMMUNES FORESTIERES (FN-CoFor)

La forêt communale couvre en France une superficie de 2,6 millions d'hectares pour environ 11 000 collectivités propriétaires. La gestion de ce patrimoine est assurée par les élus locaux avec l'aide de l'Etablissement public ONF.

La Fédération Nationale des Communes Forestières de France, association loi 1901, créée en 1933, regroupe les associations départementales de communes forestières ainsi que leurs unions régionales ou de massif, les communes des départements dépourvus d'associations départementales, des organismes intéressés par la thématique forestière communale et des personnes physiques adhérant à titre individuel.

Elle a pour objet l'amélioration et le développement du patrimoine forestier communal ainsi que la prise en compte de la spécificité forêt publique, en partenariat avec la forêt domaniale, dans les politiques forestières nationale et régionales.

Œuvrant à la promotion d'une gestion durable de la forêt des collectivités, la FN-CoFor :

- favorise la création de nouvelles associations de communes forestières, d'unions régionales ou de massif.
- conseille, informe et forme les élus locaux aux questions forêt et filière forêt-bois. Cette action est confiée à l'Institut de Formation Forestière Communale, en étroite collaboration avec les associations départementales et leurs unions
- informe régulièrement tous ses adhérents grâce à la revue trimestrielle « Communes Forestières », ainsi que la lettre mensuelle « COFOR INFO ».

La FN-CoFor représente les intérêts des communes forestières auprès des instances politiques et administratives nationales, ministères en charge des forêts, en charge de l'Environnement, ministères de l'Intérieur, des Finances, et l'Office National des Forêts.

La Fédération participe à toutes les commissions nationales, groupes de travail et observatoires traitant de la forêt, de ses produits, de l'intégration de la forêt dans les politiques territoriales, de l'environnement, de l'économie de la filière bois. Elle est une force de propositions majeure et reconnue dans la politique forestière en général et dans celle de la forêt communale en particulier.

Pour relayer et démultiplier son action au niveau européen, la Fédération a été à l'initiative en 1990 de la création de la Fédération Européenne des Communes Forestières.



LA FEDERATION NATIONALE DES SYNDICATS DE PROPRIETAIRES FORESTIERS SYLVICULTEURS

La Fédération a pour mission de prendre toutes les initiatives destinées à soutenir l'activité sylvicole des propriétaires forestiers sylviculteurs. Elle les représente et les défend auprès des pouvoirs publics, tant au niveau national qu'au niveau régional et départemental.

La Fédération regroupe 78 syndicats départementaux ou pluri-départementaux de propriétaires forestiers sylviculteurs eux-mêmes regroupés au niveau régional en unions régionales. Il existe 18 unions régionales de syndicats.

Enfin, l'Union de la Coopération Forestière Française qui rassemble les coopératives forestières et groupements de services forestiers adhère à la Fédération et est membre de son conseil d'administration.

La Fédération participe à de nombreuses instances ou organismes au niveau national. Par l'intermédiaire des administrateurs qu'elle a formés, elle anime les Centres Régionaux de la Propriété Forestière.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Parce qu'il a décidé de faire du développement durable le fil rouge de son projet stratégique et de sa charte de management, le groupe Caisse des dépôts souhaite prendre mieux en compte les attentes de ses différentes parties prenantes.

Le groupe Caisse des dépôts est un groupe public au sein duquel la Caisse des dépôts et consignations exerce les missions de service public et d'intérêt général que lui confient les pouvoirs publics : gestion des fonds d'épargne sur livrets et financement du logement social et de la politique de la ville, gestion de régimes publics de retraites.

Au sein du Groupe, les activités concurrentielles sont développées dans des filiales spécialisées :

- Eulia regroupe les activités financières concurrentielles de deux groupes partenaires, Caisse des Dépôts et Caisse d'Epargne.
- CNP Assurances est le numéro 1 de l'assurance de personnes
- C3D constitue le pôle des services et de l'ingénierie pour le développement des territoires.

Les axes stratégiques de la démarche développement durable

Le groupe Caisse des dépôts développe une offre diversifiée de produits et de services autour de trois axes :

- *Promouvoir l'investissement socialement responsable*

Le groupe Caisse des dépôts a développé une gamme de fonds socialement responsables et a mis en place un portail d'informations sur les produits socialement responsables : NOVETHIC.

Il soutient le développement du premier cabinet d'évaluation sociale et environnementale européen, VIGEO.

- *Agir pour l'environnement et le développement durable des territoires*

La Groupe apporte son appui aux collectivités territoriales pour la réalisation de leurs projets de développement. La Caisse des dépôts intervient en appui des politiques publiques locales dans les domaines insuffisamment pris en compte par le marché. La compagnie C3D intervient à travers ses filiales spécialisées : le groupe ICADE (opérateur immobilier), le groupe TRANSDEV (opérateur d'exploitation de transports publics urbains et interurbains), le groupe EGIS (ingénierie, montage de projets d'infrastructures), la Compagnie des Alpes (exploitation de domaines skiables) et VVF Vacances (hébergement de loisirs).

- *Lutter contre les exclusions et favoriser la cohésion sociale*

La Caisse des dépôts apporte son appui à la politique de la ville et de l'habitat, l'innovation et l'emploi ; elle soutient France Active (association fédérant 33 fonds territoriaux à vocation locale).

Le mécénat prolonge les actions des différentes entités.

Les engagements publics du Groupe

Le groupe Caisse des dépôts participe à la réflexion et aux engagements internationaux :

- Il adhère au Global Compact dans une perspective de développement durable planétaire
- Il a signé la Déclaration des Institutions Financières du Programme des Nations Unies pour l'Environnement
- Il a développé divers partenariats pour promouvoir le développement durable au sein de CSR Europe, ORSE (Observatoire sur la responsabilité sociétale des entreprises), EPE (entreprises pour l'environnement) et le comité 21.

Pour ancrer la démarche dans l'organisation générale, l'animer et coordonner la mise en œuvre de l'Agenda 21 du Groupe, une mission a été créée.

Contact Presse :

Elisabeth Guingand, Directrice de la Mission Développement Durable et Qualité –

Tél. : 01 58 50 41 80 – e-mail : elisabethguingand@caissedesdepots.fr

www.caissedesdepots.fr



L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS, AU CŒUR DES ENJEUX DE LA GESTION DES ESPACES NATURELS

L'Office National des Forêts, établissement public de l'Etat, gère plus de 12 millions d'hectares de forêts publiques en métropole et en outre-mer. L'ONF est aussi présent à l'international grâce à sa filiale ONFI. Il met en œuvre une gestion durable des territoires qui concilie gestion économique, environnementale et accueil du public en forêt.

Il travaille activement à l'avenir des espaces naturels qui lui sont confiés, en étroite collaboration avec les collectivités locales.

Au cœur des enjeux territoriaux et économiques, par l'importance des espaces naturels qui lui sont confiés (20 % en Alsace, 25 % en Franche-Comté, 19 % en PACA et 50 % dans les DOM), l'ONF est un des leviers majeurs de la dynamisation du développement local..

Les forêts publiques représentent 27 % de l'ensemble des forêts françaises et 40 % des bois mis sur le marché. Cette proportion atteint 50 % pour le chêne, le sapin, l'épicéa et 80 % pour le hêtre. La forêt publique est une importante source d'emplois en zone rurale. La filière bois représente aujourd'hui près de 500 000 emplois, soit 2,5 % de la population active.

Au cœur des enjeux écologiques, l'ONF participe activement à la mise en place et la gestion de zones sensibles. Ainsi 16 % des territoires NATURA 2000 sont en forêts publiques. Par ailleurs, les forêts publiques accueillent aussi très largement les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), celles concernant les oiseaux (ZICO), les réserves naturelles et les parcs naturels. L'ONF gère aussi une grande partie des espaces littoraux (30 % des accès à la mer) et la plupart des territoires fragiles de montagne.

Au cœur des enjeux sociaux, l'ONF répond aux attentes d'un vaste public de plus en plus urbain. Il met également en place des équipements d'accueil. Les forêts publiques sont librement accessibles et accueillent chaque année, plusieurs millions de personnes (90 millions en Ile-de-France).

Depuis les tempêtes de fin 1999, l'ONF a engagé un effort important pour résorber les dégâts, poursuivre les ventes de bois, reconstruire les forêts endommagées et redonner ainsi l'accès de la forêt au public.